



# Formation IAS Niveau 1

## 100 % e-learning

Durée : 150 heures | Public concerné : Tous publics

## Pré-requis :

Aucun pré-requis de connaissance ou de formation n'est nécessaire avant l'entrée en formation. Seuls les pré-requis techniques suivants sont obligatoires afin de suivre nos formations en e-learning de façon optimale :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

## Pour qui ?

Toute personne qui souhaite exercer la profession d'IAS en tant que courtier ou mandataire non exclusif dans le domaine de l'assurance ou dont le corps de métier nécessite une certification de formation habilitante à l'exercice de l'activité d'Intermédiaire en Assurance.

Cette formation permet de pratiquer tous les **métiers de l'intermédiation en assurance**, qu'il s'agisse des professions de courtage, d'agents généraux, de mandataires, etc. Ainsi, elle convient autant à ceux qui s'inscrivent pour la première fois qu'à ceux qui souhaitent procéder à une reconversion professionnelle dans les métiers de l'assurance.



# Objectifs de la formation



Posséder le niveau de **compétence professionnelle** pour être capable d'exercer les métiers de l'intermédiation en assurance



Permettre l'**accès à la profession des intermédiaires de l'assurance** (courtiers en produits d'assurance, agents généraux d'assurance, mandataires en assurance...)



Répondre aux exigences de capacité professionnelle imposées par la loi et l'ORIAS, et obtenir l'**attestation de formation professionnelle IAS 1**



Acquérir les connaissances fondamentales conformément au programme d'Intermédiaire en Assurances en vue de l'**obtention d'un statut auprès de l'ORIAS**



**A l'issue de la formation IAS de 150 heures niveau 1, vous pourrez exercer une activité d'Intermédiaire en Assurance en tant que courtier en produits d'assurance, agent général d'assurance, mandataire en assurance et procéder à votre inscription à l'ORIAS.**

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



# Compétences visées par l'IAS 1



Maîtriser les **compétences générales** sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance.

Savoir **traiter la relation avec le client** et la lutte contre le blanchiment.

Les **compétences techniques** sur les différentes opérations d'assurance (assurance vie et capitalisation, assurance de personnes, assurance de biens et de responsabilités).

Être capable d'**instruire un dossier d'assurance** et le présenter auprès des assureurs.

# Les documents remis au terme de la formation



Le livret de stage IAS Niveau 1  
(150 heures)



Attestation de formation  
Niveau IAS niveau 1 qui prouve  
le succès de la formation



Attestation d'assiduité sous  
forme de relevé de connexions

# Votre principal intervenant



**Christophe Probst, Responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.**



Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



Plus de 10 ans d'expérience en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller et expert en gestion de patrimoine



Domaines d'expertise :  
• Crédits  
• Banque-Assurance

# Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace et accessible à tous. Les modules pédagogiques sont accompagnés d'articles actualisés, de références législatives, de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets.

Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption), soit par téléphone avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané (aux heures ouvrées).

## Tutorat et accompagnement

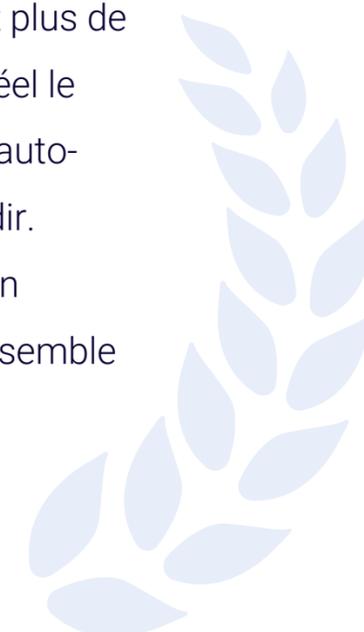
Tout au long de votre formation, l'équipe de Courtag Academy reste à votre disposition pour toute question technique ou pédagogique. En cas de problème, notre support en ligne est là pour vous accompagner et vous apporter l'aide nécessaire ([formation@courtag-academy.com](mailto:formation@courtag-academy.com)).

Bien que cette formation se déroule en distanciel et vous offre une totale autonomie, vous ne vous retrouvez jamais seul(e) !

## Test final de validation

Une validation des connaissances se fait à chaque étape de la formation pour s'assurer de la qualité de l'apprentissage et de la solidité de vos acquis.

Les tests sont sous forme de QCM, regroupant plus de 200 questions. Le stagiaire connaît en temps réel le résultat de chaque test afin de procéder à son auto-évaluation et connaître les notions à approfondir. Pour réussir la formation IAS 1, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur l'ensemble des QCM réalisés.



## Fonctionnement de notre Academy

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7. Nos offres étant toutes dématérialisées, aucun matériel physique de fournis.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et s'adapte autant à des personnes ayant besoin d'un tiers temps, comme les dyspraxiques, qu'aux personnes en situation d'handicap.

Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura, en outre, la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses aux divers quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle par notre équipe pédagogique grâce à un relevé de connexion. Ce suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant et de détecter les décrocheurs afin d'envisager des solutions adéquates avec le stagiaire.

## Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous pourrons vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

## Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant à distance, il est possible de les démarrer à tout moment. Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

## Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

## Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et les quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes nécessitant un tiers temps, en situation d'handicap, sourdes ou malentendantes. Ces dernières peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

# Aspects pratiques

## Environnement technique

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

## Durée d'accès à la formation

L'accès au site et à votre formation est illimité jusqu'à la réalisation du quiz final. Une fois votre formation terminée et l'obtention du livret de formation, vous conservez un accès à la formation pendant 1 mois.

Ce délai supplémentaire vous permettra de revoir certains chapitres, mais également de consulter l'ensemble des tests avec leurs questions et réponses afin revenir sur les notions à approfondir.



# Programme de la formation IAS niveau 1

## Unité 1 – Les savoirs généraux

### **Partie 1 : La présentation du secteur de l'assurance**

- Chapitre 1 : Histoire de l'assurance
- Chapitre 2 : Organisation et acteurs du secteur de l'assurance
- Chapitre 3 : Chiffres et données macro-économiques de l'assurance
- Chapitre 4 : Le marché européen de l'assurance
- Chapitre 5 : Les rôles de l'assurance et réassurance

### **Partie 2 : Les entreprises d'assurances**

- Chapitre 1 : Les différents modèles d'entreprise d'assurance
- Chapitre 2 : Les principes de l'agrément, du retrait d'agrément, du transfert de portefeuille et de la liquidation

### **Partie 3 : L'opération d'assurance**

- Chapitre 1 : L'opération d'assurance, qu'est-ce que c'est ?
- Chapitre 2 : Les bases techniques de l'opération d'assurance
- Chapitre 3 : Les mécanismes juridiques de l'opération d'assurance
- Chapitre 4 : Les mécanismes de détermination de la prime et de la cotisation
- Chapitre 5 : Les marchés publics

### **Partie 4 : Les différentes catégories d'assurance**

- Chapitre 1 : Les assurances de personnes et de biens/responsabilité
- Chapitre 2 : Les assurances individuelles et collectives
- Chapitre 3 : Les assurances obligatoires et facultatives
- Chapitre 4 : Les assurances à caractère indemnitaire et forfaitaire
- Chapitre 5 : Les assurances gérées en répartition et capitalisation

### **Partie 5 : L'intermédiation en assurance**

- Chapitre 1 : La réglementation de l'intermédiation en assurance
- Chapitre 2 : Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation
- Chapitre 3 : L'accès à la profession d'intermédiaire et ses conditions d'exercice
- Chapitre 4 : Le principe de libre prestation de services et libre établissement
- Chapitre 5 : Le contrôle et les sanctions d'intermédiaire
- Chapitre 6 : Les modes de distribution réglementés

### **Partie 6 : La relation avec le client**

- Chapitre 1 : L'information à fournir au client
- Chapitre 2 : Le devoir de conseil, la formalisation et le suivi client
- Chapitre 3 : La survenance et la gestion du risque garanti
- Chapitre 4 : La protection du consommateur
- Chapitre 5 : Les modes de règlement des litiges
- Chapitre 6 : La déontologie

### **Partie 7 : La lutte contre le blanchiment**

- Chapitre 1 : La lutte contre le blanchiment
- Chapitre 2 : La vérification d'identité
- Chapitre 3 : La déclaration de soupçon
- Chapitre 4 : Les procédures internes
- Chapitre 5 : La protection des données personnelles (CNIL) et le secret bancaire

## Unité 2 – Les assurances de personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

### **Partie 1 : L'assurance contre les risques corporels : incapacité, invalidité, décès**

- Chapitre 1 : Les règles de la sécurité sociale
- Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 3 : Les garanties et les exclusions
- Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement

### **Partie 2 : La dépendance**

- Chapitre 1 : Le risque de dépendance : notion et caractéristiques
- Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 3 : Les garanties et leurs limites
- Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement
- Chapitre 5 : Les services à la personne et les prestations d'assistance

### **Partie 3 : L'assurance complémentaire santé**

- Chapitre 1 : L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire
- Chapitre 2 : Les contrats responsables
- Chapitre 3 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 4 : Les garanties et les exclusions
- Chapitre 5 : Les prestations
- Chapitre 6 : Les modes de règlement
- Chapitre 7 : Le projet de loi 2023 de la Sécurité sociale

## Unité 3 – Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

### **Partie 1 : La prise en compte des besoins**

- Chapitre 1 : Les composantes de patrimoine
- Chapitre 2 : Les régimes matrimoniaux et successoraux
- Chapitre 3 : Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire

### **Partie 2 : Les principales catégories de contrats**

- Chapitre 1 : Les assurances en cas de vie, les assurances en cas de décès et les assurances mixtes
- Chapitre 2 : Les contrats en euros et contrats en unités de compte

### **Partie 3 : Les spécifiques**

- Chapitre 1 : La souscription du contrat
- Chapitre 2 : Le paiement des cotisations
- Chapitre 3 : Le règlement des prestations
- Chapitre 4 : La fiscalité

#### Unité 4 – Les assurances de personnes : contrats collectifs

##### **Partie 1 : L'assurance de groupe**

Chapitre 1 : Définition

Chapitre 2 : Le caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion

Chapitre 3 : L'information due à l'adhérent

Chapitre 4 : La tarification et le paiement des cotisations

Chapitre 5 : Le paiement des prestations

Chapitre 6 : Les spécificités de l'assurance emprunteur

##### **Partie 2 : Les contrats collectifs au profit des salariés**

Chapitre 1 : Les conditions de mise en place du contrat

Chapitre 2 : Les contrats de prestations complémentaires de retraite

Chapitre 3 : Les contrats de prévoyance complémentaire

Chapitre 4 : Le régime fiscal et social des cotisations et prestations

#### Unité 5 – Les assurances de biens et de responsabilité

##### **Partie 1 : L'appréciation et la sélection du risque**

Chapitre 1 : L'identification des besoins

Chapitre 2 : L'appréciation des risques encourus

Chapitre 3 : Les critères d'appréciation des risques

Chapitre 4 : La prévention et la protection

##### **Partie 2 : Les différents types de contrats d'assurance**

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : Les multirisques « standards »

Chapitre 3 : Les assurances de responsabilité civile

Chapitre 4 : La protection juridique

Chapitre 5 : L'assistance

##### **Partie 3 : Les assurances des risques d'entreprises**

Chapitre 1 : La responsabilité civile des mandataires sociaux

Chapitre 2 : Les risques industriels

Chapitre 3 : La responsabilité civile professionnelle

Chapitre 4 : Les pertes d'exploitation

##### **Partie 4 : La présentation des garanties et de la tarification**

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : L'assurance multirisque habitation

##### **Partie 5 : La vie du contrat**

Chapitre 1 : Le paiement des cotisations

Chapitre 2 : Le règlement des sinistres

Chapitre 3 : Les modifications en cours de contrat

Chapitre 4 : La fin du contrat



# Vos référents de formation



## Responsable pédagogique

Christophe Probst

[christophe@courtage-academy.com](mailto:christophe@courtage-academy.com)

07 84 56 60 15



## Conseillère formations

Nelly Chanteloup

[nelly@courtage-academy.com](mailto:nelly@courtage-academy.com)

07 84 56 60 15



## Responsable technique

François Pache

[formation@courtage-academy.com](mailto:formation@courtage-academy.com)

04 72 60 62 50



## Assistante administrative

Cindy Revallo

[cindy.revallo@cyberpret.com](mailto:cindy.revallo@cyberpret.com)

04 72 75 65 65

# Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie suivante :  
action de formation



France Travail  
(Ex pôle emploi)